

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a prescrit une enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H) menée sur la commune d'Hazebrouck pour la création d'un centre d'incendie et de secours.

Cet arrêté est affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (siège de l'enquête) et au tableau d'affichage légal de la mairie d'Hazebrouck.

La personne publique responsable de la déclaration de projet n°1 du PLUI-H est la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Le Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique de la CCFI peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03-74-54-00-70.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU

DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 A 9H00 AU VENDREDI 22 DECEMBRE 2023 A 17H00

Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE a désigné Monsieur Jean-Marie VER EECKE, Chef de service comptable au service des impôts, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences dont les lieux, dates et horaires sont repris en bas de page du présent avis et sur le site internet de la CCFI.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant l'ensemble des pièces soumises à enquête publique, à savoir : le projet de déclaration de projet n°1, l'exposé des motifs (la notice explicative), ainsi que la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, le compte-rendu d'examen conjoint de l'État et des personnes publiques associées, est consultable :

- Dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
- A la mairie d'Hazebrouck, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ces pièces sont également consultables sur le site internet de la CCFI.

Un poste informatique aux fins de consultation du dossier d'enquête publique est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête papier présent au siège de la CCFI et à la mairie d'Hazebrouck
- par mail à l'adresse électronique suivante : plui1.0@cc-flandreinterieure.fr
- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête – Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Hôtel Communautaire – Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique – 222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck,
- lors des permanences du commissaire enquêteur organisées à la mairie d'Hazebrouck et au siège de la CCFI aux jours, horaires et lieux suivants :

A LA MAIRIE D'HAZEBROUCK

Samedi 2 décembre 2023 de 09h00 à 12h00

AU SIEGE DE LA CCFI

Lundi 20 novembre 2023 de 09h00 à 12h00

Vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
--

A l'expiration de l'enquête publique, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en présentera le bilan en conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet de déclaration de projet n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Vous retrouverez toutes les informations relatives à l'enquête publique et l'intégralité des pièces du dossier

sur le site internet de la CCFI : <https://cc-flandreinterieure.fr>